

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - ~~N.TAJDIRT~~ - F. TRINCARETTO - ~~J.-Y.HERBEUVAL~~ - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - ~~C.DI POMPEO~~ - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON) - **arrivé pour la question n°2**

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Denis DEJARDIN** (à Mehdi GAMRA)

Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI) - **Christophe DI POMPEO** (à Marie-Pierre ROPITAL)

EXCUSES :

Marc DANNEELS : **arrivé pour la question n° 2**

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(S) :

Mehdi GAMRA à partir de la question n° 26

Denis DEJARDIN à partir de la question n° 26

Naëlle TAJDIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 3 : Budget Primitif 2015 - Ville.

Il est proposé à l'assemblée communale :

- d'adopter le BUDGET PREVISIONNEL pour l'exercice 2015.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vote : par chapitre - voir tableau ci-après

- **Adopte** le BUDGET PREVISIONNEL pour l'exercice 2015.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses (Voir tableau ci-annexé).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY